

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CISION – Montréal Métropolitain et hebdomas régionaux

Surveillance par radar photo mobile sur l'autoroute 20, en direction est, à Sainte-Julie et à Saint-Mathieu-de-Beloeil

Longueuil, QC, le 8 avril 2026. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe les usagers de la route ainsi que ses partenaires que le chantier d'aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 20 en direction est (autoroute Jean-Lesage) entre Sainte-Julie et Beloeil pourra désormais faire l'objet d'une surveillance par radar photo mobile.

Cette initiative a pour but d'assurer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs. En effet, il a été observé qu'en dehors des heures de pointe, certains usagers ne respectaient pas la limite de vitesse. Rappelons que celle-ci est de 80 km/h en tout temps dans la zone de chantier.

Une signalisation installée en amont du chantier en informera les usagers de la route. Le panneau à cet effet reprend, sur fond orange, le pictogramme utilisé ailleurs sur le réseau routier pour annoncer la présence possible d'un radar photo.

Lorsqu'une infraction est décelée par un radar photo, aucun point d'inaptitude n'est porté au dossier du propriétaire du véhicule, mais le montant de l'amende est doublé quand l'infraction est commise dans une zone de travaux routiers.

Les usagers de la route sont invités à consulter [liste des zones de chantiers routiers ciblées](#) par les radars photo sur le Québec 511.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724